Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20260413-DCM2026_029-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE BRINGOLO

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance 13 avril 2026

Date de convocation :
7 avril 2026

Date d'affichage :
7 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

L'an deux mil vingt-six, le lundi treize avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BRINGOLO légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Christine HELLO, Maire.

Présents : Marie-Christine HELLO, Marie-Josèphe TOQUET, Jean-Michel THOMAS, Sandra CARCAUD, Noéline COSTAN-ZANON, Floriane DAMON, Laura DESBOIS, Aurélie GELIN, Richard GLAUDEL, Fabien LE PERDU, Jean-Philippe NADAL, Cyril RICHARD, Audrey ROUXEL, Philippe THOMAS.

Absent excusé : Jérôme FAIX.

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe TOQUET.

DCM2026/029 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SEM POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE LA REGION DE SAINT-BRIEUC

Vu l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales ;

La commune de Bringolo est actionnaire de la SEM Pompes Funèbres Intercommunales (PFI) de la région de Saint-Brieuc.

A ce titre, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner en son sein un représentant, qui représentera la commune au sein des instances suivantes de la SEM PFI de la région de Saint-Brieuc :

- A l'assemblée spéciale des collectivités territoriales actionnaires disposant d'une participation réduite au capital et, s'il est élu comme Président de l'assemblée spéciale et représentant de ces actionnaires, au conseil d'Administration ;
- A l'assemblée générale des actionnaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DESIGNE Madame Sandra CARCAUD afin de représenter la commune de Bringolo au sein de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales actionnaires disposant d'une participation réduite au capital de la SEM PFI de la région de Saint-Brieuc et au sein de l'assemblée générale des actionnaires de la SEM PFI de la région de Saint-Brieuc ;**

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20260413-DCM2026_029-DE

- **AUTORISE Madame Sandra CARCAUD à donner pouvoir à se faire représenter en cas d'absence.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Marie-Josèphe TOQUET

Le Maire,
Marie-Christine HELLO